



Club Cynophile Centre Alsace

CHARTRE DU 3CA

Je m'engage à être un membre responsable, honnête et respectueux à l'égard de tous, chiens comme humains, de sorte que ce lieu reste convivial et que tout le monde y vienne avec plaisir

Je respecte les horaires de séances et n'entrave pas le bon déroulement de celles-ci par mes paroles ou mes actes

Je respecte les autres membres et leurs animaux et je suis attentif et prudent avec mon chien pour sa propre sécurité et celle des autres

Je m'engage à privilégier le dialogue et la concertation avec les autres en toutes circonstances

J'adopte une attitude civique et pour ce faire, je ramasse les déjections de mon chien et les dispose dans les poubelles prévues à cet effet ; en outre, je veille à ce que mon chien n'urine pas sur le terrain d'évolution ou sur les plantes et ornements, si tel devait être le cas, je rince l'endroit afin de ne pas inciter les autres chiens à faire de même

Je m'engage à avoir un comportement loyal et juste envers mon chien et je ne laisserai jamais la colère ni mon égo dicter mes actes envers lui

Je suis conscient que la loi punit toute forme de maltraitance à l'égard des animaux ainsi que l'abandon (Cf. Article 521-1 Modifié par Ordonnance n°2006-1224 du 5 octobre 2006 - art. 6 JORF 6 octobre 2006 :Le fait, publiquement ou non, d'exercer des sévices graves, ou de nature sexuelle, ou de commettre un acte de cruauté envers un animal domestique, ou apprivoisé, ou tenu en captivité, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.[...] Est également puni des mêmes peines l'abandon d'un animal domestique, apprivoisé ou tenu en captivité, à l'exception des animaux destinés au repeuplement.)

Nom, prénom :

Signature :